



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MJC POUR 2013

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le montant des propositions d'attributions de subventions à la MJC locale en application de la délibération du 23 septembre 2011 :

- Subvention de fonctionnement : 294 462,00 €
- Programmation culturelle : 31 955,00 €

Conformément à la convention de partenariat, ces montants seront ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation (ICPH base 100 en 2005). Le reversement de la partie des subventions touchées au titre du contrat Enfance Jeunesse pour les activités gérées par la MJC est également prévu ainsi qu'une participation à la même hauteur que celle de l'Etat pour le Contrat Educatif Local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions de subventions à la MJC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 11 avril 2013
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130415-DE13220315BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2013
Publication : 15/04/2013